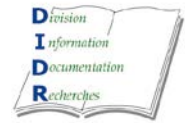


MYANMAR



20 février 2018



Citoyenneté birmane et Rohingyas

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Trois classes de citoyens depuis la loi de 1982.....	3
2. Les cartes de résidence temporaire	4
3. Le processus de vérification de la citoyenneté	5
4. Mouvements hostiles à la reconnaissance de la nationalité aux Rohingyas.....	6
5. Rapatriements du Bangladesh et documents d'identité	7
Bibliographie.....	9

Résumé : La loi de citoyenneté de 1982 ne permet aux Rohingyas que de se faire enregistrer comme « citoyens naturalisés » d'ethnie bengalie, et certains comme citoyens à part entière d'ethnie kaman. La grande majorité d'entre eux refuse de se faire enregistrer sous la catégorie de bengalis naturalisés, qui ne permet pas une transmission sûre de nationalité aux enfants et leur donne moins de droits qu'aux autres citoyens. Des mouvements hostiles à la reconnaissance de la citoyenneté aux Rohingyas influencent le gouvernement. Le processus de rapatriement des réfugiés rohingya du Bangladesh signé en novembre 2017 ne contient aucune mesure claire de reconnaissance de la citoyenneté.

Abstract: The citizenship law of 1982 only allows the Rohingyas to be registered as "naturalized citizens" of the Bengali ethnic group, and some as "full citizens" of the Kaman ethnic group. Most of them refuse to be registered under the category of naturalized Bengalis, which does not allow a certain transmission of the citizenship to their children and give them less right than the other citizens. Some hostile movements to the recognition of the citizenship to the Rohingya influence the government. The Rohingyas from Bangladesh repatriation process signed in November 2017 do not contain any relevant measure of citizenship recognition.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Trois classes de citoyens depuis la loi de 1982

Avant 1970, les Rohingyas pouvaient obtenir des cartes nationales d'identité, appelées *National Registration Cards (NRC)* en remplacement des cartes de résident étrangers, appelées *Foreign Registration Cards (FRC)*. A partir de 1970, plus aucune NRC n'a été délivrée aux Rohingyas, et en 1974, les autorités ont confisqué les NRC à des milliers de Rohingyas (Opération Sabe), qui ont ensuite été enregistrés comme étrangers. A la suite de la loi de 1982 sur la citoyenneté, tous les Birmans ont dû échanger leur ancienne carte d'identité contre une nouvelle carte, dont la couleur dépendait de la classe de citoyens dans laquelle ils étaient affectés.¹

En effet, la loi de la citoyenneté birmane de 1982, actuellement en vigueur, définit trois classes de citoyens² :

- **les citoyens à part entière** : ils appartiennent à l'une des **135 ethnies reconnues officiellement** (liste publiée en 1990³) comme composant la nation birmane (selon les termes de la loi : « national ») et au moins un de leurs parents est un citoyen de ce type.⁴ **Leur carte d'identité est rose.**⁵

- **les citoyens associés** : ils ont demandé à obtenir la citoyenneté entre 1948 et 1982, mais ne l'ont pas obtenue.⁶ Ils peuvent voter, mais ne peuvent se présenter aux élections.⁷ **Leur carte d'identité est bleue.**⁸

- **les citoyens naturalisés** : peuvent obtenir ce statut les personnes ayant résidé longtemps en Birmanie depuis 1948, ayant un conjoint ou un ascendant qui est citoyen à part entière, et parlant couramment une langue reconnue officiellement comme nationale. Certains droits ne leur sont pas accessibles (comme se présenter à une élection, diriger un parti politique, étudier la médecine, etc.).⁹ **Leur carte d'identité est verte.**¹⁰

Selon l'article 8b de la loi de 1982, **à l'exception de la citoyenneté obtenue par la naissance, toutes les autres formes de citoyenneté peuvent être retirées à tout moment.**¹¹ Les motifs de cette révocation peuvent être liés à la « turpitude morale » de la personne (vol, adultère, viol, usage de drogues, etc.). La transmission de la citoyenneté aux enfants est automatique pour les citoyens à part entière, sauf si l'un des parents est étranger. En revanche, l'enfant d'un citoyen naturalisé n'obtient la citoyenneté que si l'autre parent est un citoyen à part entière ou si celui-ci est l'enfant de deux citoyens naturalisés. **Dans tous les autres cas, l'enfant doit faire une**

¹ AMAN ULLAH, *Kaladan News*, 10/08/2015.

² Myanmar (Birmanie), *Burma Citizenship Law*, 1982; LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.5; Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.30; Alternative ASEAN Network on Burma (ALTSEAN), 12/10/2017, p.15.

³ Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.30.

⁴ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.5.

⁵ AMAN ULLAH, *Kaladan News*, 10/08/2015.

⁶ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.5.

⁷ ALTSEAN, 12/10/2017, p.15.

⁸ AMAN ULLAH, *Kaladan News*, 10/08/2015.

⁹ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.5.

¹⁰ AMAN ULLAH, *Kaladan News*, 10/08/2015.

¹¹ Myanmar (Birmanie), *Burma Citizenship Law*, 1982; LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.5.

demande de naturalisation, et remplir les conditions suivantes : avoir au moins 18 ans, bien parler une langue nationale, avoir un bon caractère, être sain d'esprit.¹²

Dans la pratique, **pour obtenir une carte de citoyen, les délais sont très longs pour les enfants n'ayant pas deux parents citoyens à part entière, et la procédure est souvent sans issue pour les « Bengalis »**. Par exemple, en décembre 2017, le journaliste néo-zélandais Thomas Manch a interviewé Hnin Hlaing dont les parents étaient pourtant citoyens à part entière, sa mère étant birmane bouddhiste et son père birman musulman. Après la loi de 1982, la catégorie de son père a été changée en bengalie, ce qui a été le cas pour de nombreux Birmans d'origine indienne, même non bengalie. De ce fait, Hnin Hlaing n'a pas pu obtenir de carte d'identité, et elle a tenté en vain de se faire enregistrer comme Birmane musulmane au moyen de la corruption. Dépourvu de carte d'identité et donc de passeport, elle n'a pas pu achever ses études, trouver un travail et voyager.¹³

2. Les cartes de résidence temporaire

Jusqu'en 1982, les Rohingyas avaient des *National Registration Cards* (NRC), en trois feuillets, comme les autres Birmans par application de la loi de 1949. A partir de 1983, les titulaires de NRC ont reçu des *Citizens Scrutiny Cards* (CSC).¹⁴ Cependant, la majorité des musulmans de l'Etat de Rakhine (Arakan) qui avaient rendu leur NRC n'ont pas obtenu de CSC en échange.¹⁵ Ce fut aussi le cas de nombreux musulmans, qui ont conservé leur NRC.¹⁶

Cependant, **à partir de 1995, les Rohingyas se sont vus délivrer des « cartes de résidence temporaire » (*Temporary Residency Cards, TRC*), appelées communément « cartes blanches » (*white cards*)¹⁷, qui confirmaient l'identité et le domicile du titulaire, mais pas la citoyenneté**. Les titulaires de ces cartes blanches ont pu voter au référendum constitutionnel de 2008 et aux élections nationales de 2010.¹⁸ Les titulaires de cartes blanches pouvaient circuler entre les villages et avoir accès à certains services sanitaires ou éducatifs. La plupart des musulmans de Sittwe en étaient titulaires.¹⁹

Cependant, à la suite d'une campagne antirohingya en février 2015, le président Thein Sein a annoncé que **la validité de ces cartes blanches expirait le 31 mars 2015** et devaient être remises aux autorités avant le 31 mai 2015. Selon les autorités de l'Etat de Rakhine (Arakan), **392 259 cartes blanches ont été rendues, et leurs titulaires ont obtenu en échange un reçu** et ont été invités à **faire une demande de citoyenneté** dans le cadre du « processus de vérification de la citoyenneté » (*Citizen Verification Process*) lancé le 15 juin 2014.²⁰

¹² Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.31.

¹³ MANCH Thomas, *Frontier Myanmar*, 29/12/2017.

¹⁴ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.6.

¹⁵ Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.30.

¹⁶ MANCH Thomas, *Frontier Myanmar*, 29/12/2017.

¹⁷ Ces cartes ont aussi été délivrées à d'autres minorités ethniques (Chinois, Indiens, Wa, Kokang). PYONE MOET MOET ZIN, WIN NAUNG TOE et MYO THANT KHINE, *Radio Free Asia (RFA)*, 11/02/2015.

¹⁸ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.6; Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.26 et 30; AMAN ULLAH, *Kaladan News*, 10/08/2015.

¹⁹ LEWIS Simon et ZAW John, *Ucanews* (média catholique), 31/03/2015.

²⁰ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.6; Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.26 et 30.

3. Le processus de vérification de la citoyenneté

Le « processus de vérification de la citoyenneté » (*Citizen Verification Process*) a été mis en place au début de son **lancement en juin 2014** dans le camp de personnes déplacées de Taung Paw à Myebon. Les Rohingyas de ce camp **devaient se déclarer « bengalis » pour pouvoir en bénéficier**. Ils n'avaient pas à se préoccuper de fournir des documents anciens.²¹ En septembre 2014, dans cette localité située à une cinquantaine de kilomètres de Sittwe, accessible uniquement par bateau, 1 094 musulmans ont participé à ce processus, selon le ministre de l'Immigration et de la Population birman. 209 ont obtenu la citoyenneté, dont 169 comme membres de la **minorité ethnique kaman, reconnue comme groupe national** et qui l'ont obtenue à part entière, et 40 **Rohingyas enregistrés comme Bengalis et citoyens naturalisés (cartes vertes)**. La plupart des Rohingyas inscrits ont refusé d'être enregistrés comme tels.²²

Le gouvernement birman ne reconnaît pas l'ethnie rohingya comme un groupe ethnique national, ainsi que l'a rappelé l'ambassadeur de Myanmar aux Nations unies en novembre 2015.²³ Cependant, **l'ethnie bengalie n'est également pas inscrite dans la loi de 1982 et n'est pas mentionnée dans la liste des 135 ethnies nationales**. Il a été demandé aux Rohingyas de Myebon de présenter des documents attestant d'un lignage présent en Birmanie antérieurement à 1948.²⁴

En juillet 2015, sur 1 280 demandes, 105 ont obtenu la citoyenneté à part entière, 459 la citoyenneté naturalisée, 14 ont été rejetées. **Les enfants des personnes ayant obtenu la citoyenneté l'ont acquise automatiquement**, si bien qu'un millier de ces demandeurs en ont bénéficié. Les bénéficiaires ont pu être inscrits sur les listes pour les élections nationales de 2015, mais sont restés soumis à des restrictions de circulation. **Le 1^{er} janvier 2015, le gouvernement a annoncé l'extension de ce processus à l'ensemble du territoire birman.**²⁵

A partir du 1^{er} juin 2015, les titulaires de cartes blanches périmées se sont vus remettre en échange des « cartes d'identité pour la vérification de nationalité » (*Identity Card for Nationality Verification, ICNV ou National Verification Card, NVC*) de couleur turquoise (bleu à vert clair).²⁶ Ces cartes, d'une validité de deux ans pour faire une demande de citoyenneté et résider au Myanmar pendant le processus, mentionnent le nom du titulaire, son genre, ses date et lieu de naissance, son statut marital et le nom de son père, en anglais et birman²⁷ ; **elles ne mentionnent ni la religion ni l'ethnie du titulaire**, et ne donnent à celui-ci **aucun statut juridique**. Cependant, **le formulaire permettant la délivrance de ces cartes impose que le demandeur se déclare « bengali »**,²⁸ et donc qui a vocation à être citoyen naturalisé et non citoyen à part entière.²⁹ En raison de cette **déclaration rejetée par la plupart des Rohingyas** parce qu'elle les ferait admettre qu'ils sont étrangers, **seul un millier d'entre eux ont demandé une telle carte en 2015.**³⁰

²¹ LEWA Chris, The Arakan Project, 30/06/2016, p.6-7; Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.26.

²² Reuters, 22/09/2014; DVB, 23/09/2014; EI EI TOE LWIN, Myanmar Times, 29/09/2014.

²³ Reuters, Democratic Voice of Burma (DVB), 19/11/2015.

²⁴ Democratic Voice of Burma (DVB), 25/11/2015.

²⁵ LEWA Chris, The Arakan Project, 30/06/2016, p.6-7; Advisory Commission on Rakhine State, 08/2017, p.26.

²⁶ LEWA Chris, The Arakan Project, 30/06/2016, p.7.

²⁷ Mizzima, 16/06/2015; AMAN ULLAH, Kaladan News, 10/08/2015.

²⁸ LEWA Chris, The Arakan Project, 30/06/2016, p.7.

²⁹ Rohingya Student Union (RSU), 24/07/2015.

³⁰ LEWA Chris, The Arakan Project, 30/06/2016, p.7.

Le 7 juin 2016, de nouvelles opérations pilotes similaires à celle de 2014 ont été lancées à nouveau dans le camp de personnes déplacées de Taung Paw, dans celui de Kyauk Ta Lone à Kyaukphyu et dans le village de Kar Di à Ponnagyun. Cette fois-ci, les demandeurs ne devaient pas forcément se déclarer « bengalis », mais ils ne pouvaient pas invoquer le terme « Rohingyas », si bien que les Rohingyas de Kar Di ont refusé de participer au processus. Les habitants de quatre autres villages, sollicités en juin 2016, ont également refusé de participer à l'opération. Selon les chiffres officiels, **pendant le premier semestre de l'année 2016, 2 000 personnes, dont des mineurs, ont obtenu une NVC.**³¹ Selon la *Advisory Commission on Rakhine State* (organisme officiel), de nombreux musulmans non ayants droit ont pu obtenir la citoyenneté au moyen de la corruption, certains se faisant passer pour kaman, une ethnie figurant parmi les 135 considérées comme nationales.³²

Au début de l'année 2017, environ 250 Rohingyas ont obtenu la citoyenneté.³³

Selon le chef du département de l'Immigration et de la Population de l'Etat de Rakhine, U Aung Min, **de la mi-octobre 2016 à la mi-janvier 2018, 2 131 NVC ont été délivrées dans les villages et dans les camps de personnes déplacées de l'Etat de Rakhine.** Cependant, des oppositions bloquent le processus et 19 administrateurs en charge de ces opérations ont été assassinés d'octobre 2016 à août 2017.³⁴

4. Mouvements hostiles à la reconnaissance de la nationalité aux Rohingyas

Lors du processus de vérification de la citoyenneté à Mye-bon en septembre 2014, un député de l'Etat de Rakhine, U Aung Wing, a déclaré à la presse : « Nous voulons que les autorités prennent des précautions dans ce processus. **Nous ne voulons pas donner la citoyenneté à ces Bengalis.** »³⁵

En décembre 2014, le président Thein Sein a évoqué la possibilité pour les titulaires de cartes blanches (expirant le 31 mars 2015) de participer au vote pour un référendum constitutionnel. Avant cette déclaration, la Ligue nationale pour la démocratie (*National League for Democracy*, NLD), parti majoritaire à la Chambre des représentants, était hostile au vote accordé aux détenteurs de la carte blanche.³⁶ Aussi, le 2 février 2015, le parlement birman a autorisé les titulaires de cartes blanches à participer au référendum, ce qui a déclenché des manifestations de protestation.³⁷ **Le 11 février 2015, une manifestation de quelques centaines de personnes, dont un grand nombre de moines bouddhistes, s'est déroulée à Yangon pour protester contre la reconnaissance de la citoyenneté à des Rohingyas,** qui leur permettrait de participer au référendum constitutionnel. En effet, venait Cette manifestation était notamment organisée par le *Rakhine National Network*.³⁸ Ce même mois de février 2015, **le Tribunal constitutionnel a déclaré inconstitutionnel le vote des titulaires de la**

³¹ LEWA Chris, *The Arakan Project*, 30/06/2016, p.8; *Advisory Commission on Rakhine State*, 08/2017, p.27.

³² *Advisory Commission on Rakhine State*, 08/2017, p.27.

³³ ROBINSON Gwen, *Nikkei Asian Review*, 09/02/2017; *DVB*, 13/02/2017.

³⁴ MIN AUNG KHINE, *The Irrawaddy*, 11/01/2018.

³⁵ EI EI TOE LWIN, *Myanmar Times*, 29/09/2014.

³⁶ EI EI TOE LWIN, *Myanmar Times*, 29/09/2014.

³⁷ LEWIS Simon et ZAW John, *Ucanews* (média catholique), 31/03/2015.

³⁸ PYONE MOET MOET ZIN, WIN NAUNG TOE et MYO THANT KHINE, *Radio Free Asia (RFA)*, 11/02/2015.

carte blanche, ce qui permettait d'exclure les Rohingyas des élections au Parlement de l'Etat de Rakhine.³⁹

Le 12 février 2017, le Parti national d'Arakan (Arakan National Party, ANP) a organisé une manifestation à Sittwe contre le chef du département régional de l'immigration, Win Lwin, auquel il reprochait d'avoir accordé une carte d'identité à une femme « bengalie », nommée Mya Nandar Khin. Quelque 300 personnes ont participé à cette manifestation. Cette dernière fait en réalité suite à l'annonce du président, le 8 février, de mettre en place un comité de pilotage pour la délivrance de cartes de citoyen aux Rohingyas. Ce comité est dirigé par Thein Swe, le ministre du Travail, de l'Immigration et de la Population.⁴⁰ Pour s'opposer à ce processus, une nouvelle manifestation a été organisée à Sittwe le 19 mars 2017.⁴¹

5. Rapatriements du Bangladesh et documents d'identité

Un accord de rapatriement (memorandum of understanding, MoU) des Rohingyas réfugiés au Bangladesh a été signé entre les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar en 1993, sous l'égide du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR).⁴² Les Rohingyas rapatriés du Bangladesh dans le cadre de programmes du HCR se sont vus délivrer des cartes de rapatriés, appelées **Returnee Identification Cards, de couleur jaune, qui ne leur donnaient aucun statut légal au Myanmar.**⁴³

Environ 120 000 Rohingyas ont fui la répression de l'armée et de milices en août 2017. Le 6 septembre 2017, le Conseiller pour la sécurité nationale, Thaung Tun, a déclaré que **seuls pourraient rentrer au Myanmar ceux qui avaient des « preuves de citoyenneté ou des documents attestant du nombre d'années qu'ils avaient passés dans ce pays ».**⁴⁴

Le 22 novembre 2017, un nouvel accord (MoU) a été signé entre les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar pour le rapatriement de réfugiés birmans au Bangladesh. Les deux gouvernements ont décidé d'instaurer un comité commun dans les trois semaines et de commencer les opérations de rapatriement dans les deux mois suivant la signature de cet accord, à savoir le 23 janvier 2018. Le gouvernement birman a alors fait parvenir des formulaires aux hindous birmans réfugiés au Bangladesh par l'intermédiaire de l'Union Entreprise for Humanitarian Assistance, Resettlement and Development (UEHRD) dans l'Etat de Rakhine. Le ministre de l'Aide sociale, de l'Assistance et de la Réinstallation, le Dr Win Myat Aye, qui est aussi le vice-président de l'UEHRD, a déclaré que **toute personne de retour devait être soumise au processus de vérification de la citoyenneté telle que définie par la loi de 1982.**⁴⁵ Cet accord de rapatriement ne concerne pas les réfugiés arrivés au Bangladesh avant octobre 2016.⁴⁶

Une demi-douzaine de représentants des réfugiés rohingyas issus d'une quarantaine de villages de l'Etat de Rakhine installés dans le camp de Kutupalong au Bangladesh, où résident 655 500 Rohingyas, ont présenté à l'agence de presse *Reuters*, à la mi-janvier

³⁹ LAWI WENG, *The Irrawaddy*, 09/03/2015.

⁴⁰ *Democratic Voice of Burma (DVB)*, 13/02/2017.

⁴¹ *Mizzima*, 20/03/2017.

⁴² HTET NAING ZAW, *The Irrawaddy*, 08/12/2017.

⁴³ AMAN ULLAH, *Kaladan News*, 10/08/2015.

⁴⁴ YE MON, *DVB*, 06/09/2017.

⁴⁵ HTET NAING ZAW, *The Irrawaddy*, 08/12/2017.

⁴⁶ *Reuters, Democratic Voice of Burma (DVB)*, 19/01/2018; NURE ALAM DURJOY, *The Irrawaddy*, 26/01/2018.

2018, **une pétition demandant notamment l'inclusion de l'ethnie rohingya dans la liste officielle des ethnies nationales birmanes et l'attribution de la citoyenneté birmane aux Rohingyas.**⁴⁷ Le 22 janvier 2018, environ 300 réfugiés rohingyas ont manifesté à la frontière birmane pour faire valoir ces revendications en particulier. Ils ont été dispersés par l'armée bangladaise qui a arrêté un des meneurs.⁴⁸

Cependant, à la mi-janvier 2018, les autorités birmanes prévoient un autre dispositif. Le chef du département de l'Immigration et de la Population de l'Etat de Rakhine, U Aung Min, a déclaré au média *Irrawaddy* que **des formulaires de rapatriement allaient être envoyés au Bangladesh par le ministère birman des Affaires étrangères.** Ces formulaires remplis seraient renvoyés au Myanmar par le ministère bangladais des Affaires étrangères. **Les personnes rapatriées recevraient une « cartes d'identité pour la vérification de nationalité » (*Identity Card for Nationality Verification, ICNV ou NVC*), de couleur turquoise (bleu à vert clair) (voir *supra*), et seraient enregistrées électroniquement.** Ces cartes sont délivrées depuis le 12 octobre 2016 dans l'Etat de Rakhine.⁴⁹

Pendant la deuxième semaine de janvier 2018, les autorités birmanes ont vérifié les formulaires déposés par 750 réfugiés musulmans et 500 réfugiés hindous. Cependant, **les autorités bangladaises ont retardé le début des rapatriements** en raison des tensions dans les camps de réfugiés du fait des opposants critiquant le manque de garanties de la part de l'Etat birman quant aux conditions de sécurité lors de la réinstallation.⁵⁰ Les candidats au rapatriement doivent fournir aux autorités birmanes des documents, que nombre de réfugiés ont perdu lorsque leurs maisons ont été incendiées par les militaires et les milices birmanes.⁵¹

Filippo Grandi, haut commissaire aux réfugiés, a déclaré qu'il n'avait pas d'information précise sur l'attribution de la citoyenneté birmane aux futurs rapatriés et que les agents du HCR n'avaient pas la possibilité de se déplacer librement dans l'Etat de Rakhine pour observer les opérations de rapatriement et de réinstallation. Un responsable bangladais ayant participé aux négociations de rapatriement a déclaré à l'agence de presse *Reuters* que 6 000 réfugiés résidant dans le *no man's land* entre le Bangladesh et le Myanmar devraient être les premières personnes concernées par les rapatriements.⁵²

⁴⁷ *Reuters, Democratic Voice of Burma (DVB), 19/01/2018.*

⁴⁸ *Reuters, Democratic Voice of Burma (DVB), 22/01/2018; HTET NAING ZAW, The Irrawaddy, 22/01/2018.*

⁴⁹ *MIN AUNG KHINE, The Irrawaddy, 11/01/2018.*

⁵⁰ *HTET NAING ZAW, The Irrawaddy, 22/01/2018.*

⁵¹ *NURE ALAM DURJOY, The Irrawaddy, 26/01/2018.*

⁵² *Reuters, The Irrawaddy, 24/01/2018.*

Bibliographie

(sites web consultés en février 2018)

Texte législatif

Myanmar (Birmanie), *Burma Citizenship Law*, 1982,
<http://un-act.org/wp-content/uploads/2015/10/myanmar-citizenship-law.pdf>

Institution nationale

Advisory Commission on Rakhine State, *Towards a peaceful, fair and prosperous future for the people of Rakhine, Final Report*, 08/2017, 66 p.,
http://www.rakhinecommission.org/app/uploads/2017/08/FinalReport_Eng.pdf

ONG

Alternative ASEAN Network on Burma (ALTSEAN), *Rohingya targeted by ethnic cleansing in Arakan / Rakhine State*, 12/10/2017, 16 p.,
<http://www.altsean.org/Docs/PDF%20Format/Briefer/Rohingya%20briefer%20-%20October%2013.pdf>

LEWA Chris, *Key issues concerning the situation of stateless Rohingya women and girls in Rakhine State, Myanmar*, Bangkok, The Arakan Project, 30/06/2016, 36 p.
http://www.burmalibrary.org/docs22/Arakan_Project-2016-06-CEDAW_Submission-Myanmar.pdf

Médias

NURE ALAM DURJOY, "Safe but Stuck — Life Inside a Rohingya Refugee Camp", *The Irrawaddy*, 26/01/2018, <https://www.irrawaddy.com/features/safe-stuck-life-inside-rohingya-refugee-camp.html>

Reuters, "UN Urges Rethink of Rohingya Repatriations to Ensure Safeguards", *The Irrawaddy*, 24/01/2018, <https://www.irrawaddy.com/news/burma/un-urges-rethink-rohingya-repatriations-ensure-safeguards.html>

HTET NAING ZAW, "Camps Ready But Bangladesh Delays Repatriation of Refugees", *The Irrawaddy*, 22/01/2018, <https://www.irrawaddy.com/news/burma/camps-ready-bangladesh-delays-repatriation-refugees.html>

Reuters, "Bangladesh says start of Rohingya return to Burma delayed", *Democratic Voice of Burma (DVB)*, 22/01/2018,
<http://www.dvb.no/news/bangladesh-says-start-rohingya-return-burma-delayed/79354>

Reuters, "Rohingya leaders to issue citizenship demand ahead of repatriation", *Democratic Voice of Burma (DVB)*, 19/01/2018, <http://www.dvb.no/news/rohingya-leaders-issue-citizenship-demand-ahead-repatriation/79317>

MIN AUNG KHINE, "Rakhine Immigration Chief Discusses Rohingya Repatriation, Citizenship", *The Irrawaddy*, 11/01/2018, <https://www.irrawaddy.com/in-person/rakhine-immigration-chief-discusses-rohingya-repatriation-citizenship.html>

MANCH Thomas, "For Muslims across Myanmar, citizenship rights a legal fiction", *Frontier Myanmar*, 29/12/2017, <https://frontiermyanmar.net/en/for-muslims-across-myanmar-citizenship-rights-a-legal-fiction>

HTET NAING ZAW, "Myanmar Govt Takes Steps to Repatriate Hindus Who Fled to Bangladesh", *The Irrawaddy*, 08/12/2017, <https://www.irrawaddy.com/news/indian-state-tense-ahead-citizens-list-targeting-illegal-bangladeshis.html>

YE MON, "Rohingyas cannot return to Burma without citizenship documents, says NSA", *Democratic Voice of Burma (DVB)*, 06/09/2017, <http://www.dvb.no/news/rohingyas-cannot-return-burma-without-citizenship-documents-says-nsa/77276>

SUBIR BHAUMIK, "Rakhine a human rights crisis: Annan report", *Mizzima*, 24/08/2017, <http://www.mizzima.com/news-domestic/rakhine-human-rights-crisis-annan-report>

Reuters, "UNHCR chief urges Burma to grant Rohingyas citizenship", *DVB*, 08/07/2017, <http://www.dvb.no/news/unhcr-chief-urges-burma-grant-rohingyas-citizenship/76419>

Mizzima, "Protest held against government plan to give citizenship to some Rohingya", 20/03/2017, <http://www.mizzima.com/news-domestic/protest-held-against-government-plan-give-citizenship-some-rohingya>

Democratic Voice of Burma (DVB), « Arakan nationalists protest immigration officer who granted Rohingya citizenship », 13/02/2017, <http://www.dvb.no/news/arakan-nationalists-protest-immigration-officer-granted-rohingya-citizenship/74115>

ROBINSON Gwen, "Embattled Suu Kyi crafts a 'fightback' strategy", *Nikkei Asian Review*, 09/02/2017, <https://asia.nikkei.com/Features/Rohingya-crisis/Embattled-Suu-Kyi-crafts-a-fightback-strategy>

Democratic Voice of Burma (DVB), "Ministry rejects Rohingya citizenship complaints", 25/11/2015, <http://www.dvb.no/news/ministry-rejects-rohingya-citizenship-complaints/59575>

Reuters, "UN calls for citizenship rights for Rohingya", *Democratic Voice of Burma (DVB)*, 19/11/2015, <http://www.dvb.no/news/un-calls-for-citizenship-rights-for-rohingya-myanmar/59348>

AMAN ULLAH, "Playing with color of cards", *Kaladan News*, 10/08/2015, <http://www.kaladanpress.org/index.php/feature-mainmenu-28/379-2015/4836-playing-with-color-of-cards.html>

Rohingya Student Union (RSU), "Green card delegation in Maungdaw", 24/07/2015, <http://rohingyastudentunion.com/2015/07/25/breaking-news/green-card-delegation-in-maungdaw/>

Mizzima, "Officials issue green cards to Muslims in Rakhine State", 16/06/2015, <http://www.mizzima.com/news-domestic/officials-issue-green-cards-muslims-rakhine-state>

LEWIS Simon et ZAW John, "Rohingya Muslims defiant as 'white card' deadline arrives", *Ucanews* (média catholique), 31/03/2015, <https://www.ucanews.com/news/rohingya-muslims-defiant-as-white-card-deadline-arrives/73284>

LAWI WENG, "Winners and Losers of the White Card's Demise", *The Irrawaddy*, 09/03/2015, <https://www.irrawaddy.com/election/opinion/winners-and-losers-of-the-white-cards-demise>

PYONE MOET MOET ZIN, WIN NAUNG TOE et MYO THANT KHINE, "Hundreds Protest Rohingya Vote on Myanmar Charter Change", *Radio Free Asia* (RFA), 11/02/2015, <https://www.rfa.org/english/news/myanmar/rohingya-02112015182610.html>

EI EI TOE LWIN, "Government stands by citizenship pilot project in Rakhine despite protest", *Myanmar Times*, 29/09/2014, <https://www.mmtimes.com/national-news/11802-government-stands-by-citizenship-pilot-project-in-rakhine-despite-protest.html>

Democratic Voice of Burma (DVB), "40 Rohingyas granted Burmese citizenship", 23/09/2014, <http://www.dvb.no/bnb/40-rohingyas-granted-burmese-citizenship>

Reuters, "Myanmar gives 40 Rohingya citizenship", 22/09/2014, <http://www.thestateless.com/2014/09/myanmar-gives-40-rohingya-citizenship.html>